



Date de dépôt : 24/05/2024

Demandeur : Monsieur FALLONE LUIGI

Pour : Création d'un abri de jardin de 25m² et
d'une terrasse de 27,30m²

Adresse du terrain : 1060 RUE PAUL NICLAUSSE à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/044
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 24/05/2024 par Monsieur FALLONE LUIGI demeurant 1060 Rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 29/05/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la création d'un abri de jardin et d'une terrasse de 27,30m²;
- Sur un terrain situé 1060 RUE PAUL NICLAUSSE à POMMEUSE (77515) ;
- Surface de plancher créée de 25m²

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 15 juin 2024

Le Maire,
Christophe DE CLERCK



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT